Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

TERRITOIRE Boucle Nord de Seine
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

VILLE DE Gennevilliers

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE A LA MODIFICATION DE L'ACTE DE CREATION DE LA ZAC DES AGNETTES

DECEMBRE 2019

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

SOMMAIRE

	PAGES
- La délibération du conseil de territoire en date du 26 mars 2019 Fixant les modalités de la concertation publique	3 - 7
- L'exposition permanente de fin juin à fin octobre 2019	8 – 11
- La réunion publique du 19 septembre 2019	12 – 35
- Les parutions sur les sites de la ville, de l'établissement public Territorial et dans la presse locale	36 - 40
- Le bilan	41 - 43

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

La délibération du conseil de territoire en date du 26 mars 2019 fixant les modalités de la concertation publique

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉE LE
29 MARS 2019
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Séance du Conseil de Territoire

du 26 mars 2019

Délibération n°2019/S02/018

OBJET : ZAC DES AGNETTES A GENNEVILLIERS : DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE A LA MODIFICATION DE L'ACTE DE CREATION DE LA ZAC.

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 mars à 18h30, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 15 mars 2019 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 41

BACHA Fatiha / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / KARCHER Renée / LE NAGARD Marie-France / METEZEAU Philippe / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIS Naïma / SUFI Kadir / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / ALLAMELLOU Manuel / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi / BOLUFER Jean Paul / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / MOME Michel / ABSSI Chaouki / BOULORD Grégory / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / MOUADDINE Nadia / PEREZ Anne-Laure / TOUMI Dalia / BORTOLAMEOLLI Alain / AIT OMAR Abderrahim.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 23

AMARIR Fatima représentée par PERICAT Xavier / CHARAIX Céline représentée par MOTHRON Georges / CLAVEL Benoît représenté par METEZEAU Philippe / DOUCET Philippe représenté par KARCHER Renée / MERGY Aurélie représentée par PLOTEAU Jean-François / SAVRY Gilles représenté par LE NAGARD Marie-France / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / AESCHLIMANN Marie-Do représentée par MARE Guillaume / DE PINS Antoine représenté par CHRIQUI-MENGEOT Rita / JEHANIN Romain représenté par ALLAMELLOU Manuel / LAM Thomas représenté par MARIAUD Sylvie / MEYNARD Sylvie représentée par CANTET-Anne-Gabrielle / PARRENIN Lara représentée par FISCHER Josiane / BOULDOIRES Benoît représenté par JAUFFRET Anne-Christine / COCHEPAIN Stéphane représenté par MUZEAU Rémi / DELACROIX Agnès représentée par CULOT Pierre / LE MOAL Alice représentée par REVILLON Yves / PINARD Patrice représenté par LAUER Evelyne / BOUCHOUICHA Yahia représenté par PEREZ Anne-Laure / CHAKER Rachid représenté par GOUETA Nicole / GASMI Samia représentée par LENOIR Laurence / PIQUE Yves représenté par DELATTRE Amélie / VALLEE Marie-Lise représentée par MOME Michel.

ABSENTS : 15

BENEDIC Fabien / COLIN Chantal / CAZABAN Julie / FANIER Basile / JUSTICE Eric / MERIC Delphine / HADRI Nadol / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BACHELAY Alexis / BOUROU Anne / LEGHMARA Leïla / PERROTEL Sébastien / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1

METIAS Samuel, arrivé à 19 heures 29.

Madame JAUFFRET Anne-Christine est désignée comme Secrétaire (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le : 29 MARS 2019

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

EXPOSE

Les orientations d'aménagement du projet de requalification sociale, urbaine et environnementale du quartier des Agnettes approuvées en juin 2012 par la ville de Gennevilliers visent à :

- Densifier de façon maîtrisée et diversifier l'habitat pour répondre à la demande de logements ;
- Requalifier les espaces extérieurs ;
- Améliorer les liaisons et les ouvertures avec les quartiers environnants ;
- Réduire l'emprise au sol des groupes scolaires du quartier ;
- Compléter et améliorer l'offre d'équipements participant à la redynamisation sociale du quartier ;
- Mener une réflexion sur le devenir de l'immeuble Victor Hugo.

Sur ces fondements, la ZAC des Agnettes a été créée par une délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 10 février 2016.

Une délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 29 juin 2016 a par ailleurs désigné la SEMAG 92 comme aménageur de cette ZAC.

Aujourd'hui, il est proposé de modifier le périmètre de la ZAC afin de le mettre en cohérence avec celui du projet de requalification sociale, urbaine et environnementale du quartier des Agnettes.

En préalable, il est nécessaire de lancer un processus de concertation publique et d'en définir les modalités.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR PATRICE LECLERC ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-4,

Vu la loi n° 2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret en date du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires dans les départements métropolitains et retenant le quartier des Agnettes,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Gennevilliers approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2005 et dont la dernière modification a été approuvée par le conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine du 13 décembre 2017,

Vu le schéma de requalification sociale, urbaine et environnementale du quartier des Agnettes approuvé par une délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 27 juin 2012,

Vu le contrat de ville 2015-2020 de Gennevilliers signé le 1er juillet 2015,

Vu le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des Agnettes signé le 24 février 2017,

Vu la délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 19 novembre 2014 qui définit les modalités de la concertation publique préalable à la création d'une ZAC,

Vu la délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 24 juin 2015 qui dresse le bilan de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 24 juin 2015 qui définit les modalités de mise à disposition auprès du public de l'étude d'impact et des autres pièces constitutives du projet de dossier de création de ZAC,

Vu l'avis du Préfet de la Région Ile-de-France, autorité environnementale, en date du 13 novembre 2015 sur l'étude d'impact,

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Vu la délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 10 février 2016 qui approuve le bilan de la mise à disposition auprès du public de l'étude d'impact et des autres pièces constitutives du projet de dossier de création de ZAC des Agnettes,

Vu la délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 10 février 2016 qui créé la ZAC des Agnettes,

Vu la délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 29 juin 2016 qui désigne la SEMAG 92 en qualité de concessionnaire de la ZAC des Agnettes,

Vu la délibération du conseil municipal de Gennevilliers en date du 20 décembre 2017 qui approuve le programme des équipements publics ainsi que le dossier de réalisation de la ZAC des Agnettes,

Considérant que le périmètre de la ZAC des Agnettes qui a été arrêté en 2016 correspond à la première phase de réalisation du projet,

Considérant qu'il y a lieu aujourd'hui de mettre en cohérence le périmètre de la ZAC des Agnettes avec le périmètre du projet de requalification sociale, urbaine et environnementale du quartier,

Considérant dans ces conditions qu'il est nécessaire de modifier l'acte de création de la ZAC des Agnettes,

Considérant qu'une concertation publique préalable à la modification de l'acte de création de la ZAC des Agnettes doit être organisée,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1er : Indique que l'objectif est de modifier le périmètre de la ZAC des Agnettes afin qu'il soit mis en cohérence avec le périmètre du projet de requalification sociale, urbaine, environnementale du quartier des Agnettes.

Article 2 : Rappelle que les orientations d'aménagement du projet de requalification sociale, urbaine et environnementale du quartier des Agnettes visent à :

- Densifier de façon maîtrisée et diversifier l'habitat pour répondre à la demande de logements ;
- Requalifier les espaces extérieurs ;
- Améliorer les liaisons et les ouvertures avec les quartiers environnants ;
- Réduire l'emprise au sol des groupes scolaires du quartier ;
- Compléter et améliorer l'offre d'équipements participant à la redynamisation sociale du quartier ;
- Mener une réflexion sur le devenir de l'immeuble Victor Hugo.

Article 3 : Décide d'engager un processus de concertation publique préalable à la modification de l'acte de création de la ZAC des Agnettes.

Article 4 : Fixe le périmètre de la concertation conformément au plan annexé à la présente délibération.

Article 5 : Définit les modalités de la concertation de la façon suivante :

- Exposition permanente en Mairie de Gennevilliers - 177, avenue Gabriel Péri - Direction Générale de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Développement Economique ;
- Réunion publique ;
- Mise à disposition de registres en Mairie de Gennevilliers et au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine destinés à recueillir les observations du public ;
- Information dans la presse, sur le site Internet de la ville de Gennevilliers et sur celui de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 6 : Indique que la date du lancement effectif de la concertation sera communiquée ultérieurement.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Article 7 : Dit que la présente délibération fera l'objet des modalités d'affichage et de publicité prévues à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme :

- Affichage pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et en Mairie de Gennevilliers.
- Mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le Département des Hauts-de-Seine.
- Publication au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 8 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

ANNEXE : PLAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE A LA MODIFICATION DE L'ACTE DE CREATION DE LA ZAC DES AGNETTES.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 1

(Monsieur AESCHLIMANN ne participe pas au vote)

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,

Yves REVILLON

Président de Boucle Nord de Seine

Maire de Bois-Colombes

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

L'exposition permanente de juillet à octobre 2019

ZAC LES AGNETTES : un périmètre élargi

Accusé de réception en préfecture
[illegible]-CC
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Concertation publique préalable à la création de la nouvelle ZAC LES AGNETTES

Le quartier des Agnettes a été retenu au titre du NPNRU en décembre 2014. Le projet vise à valoriser le quartier par :

- une requalification et une amélioration du cadre de vie, du fonctionnement de l'espace urbain et des espaces extérieurs publics et privés.
- l'introduction d'une mixité d'habitat par une densification maîtrisée.
- La mise en oeuvre d'actions de requalification environnementale exemplaires sur le quartier.
- L'introduction d'une mixité fonctionnelle par la création de locaux de commerces et professionnels et d'une offre complétée d'équipements.

Sur ces fondements, la ZAC Les Agnettes a été créée par délibération au conseil municipal le 16 février 2016. Aujourd'hui, une modification du périmètre est proposée afin d'intégrer l'ensemble des secteurs à enjeux du projet de requalification et de permettre leur mise en oeuvre.

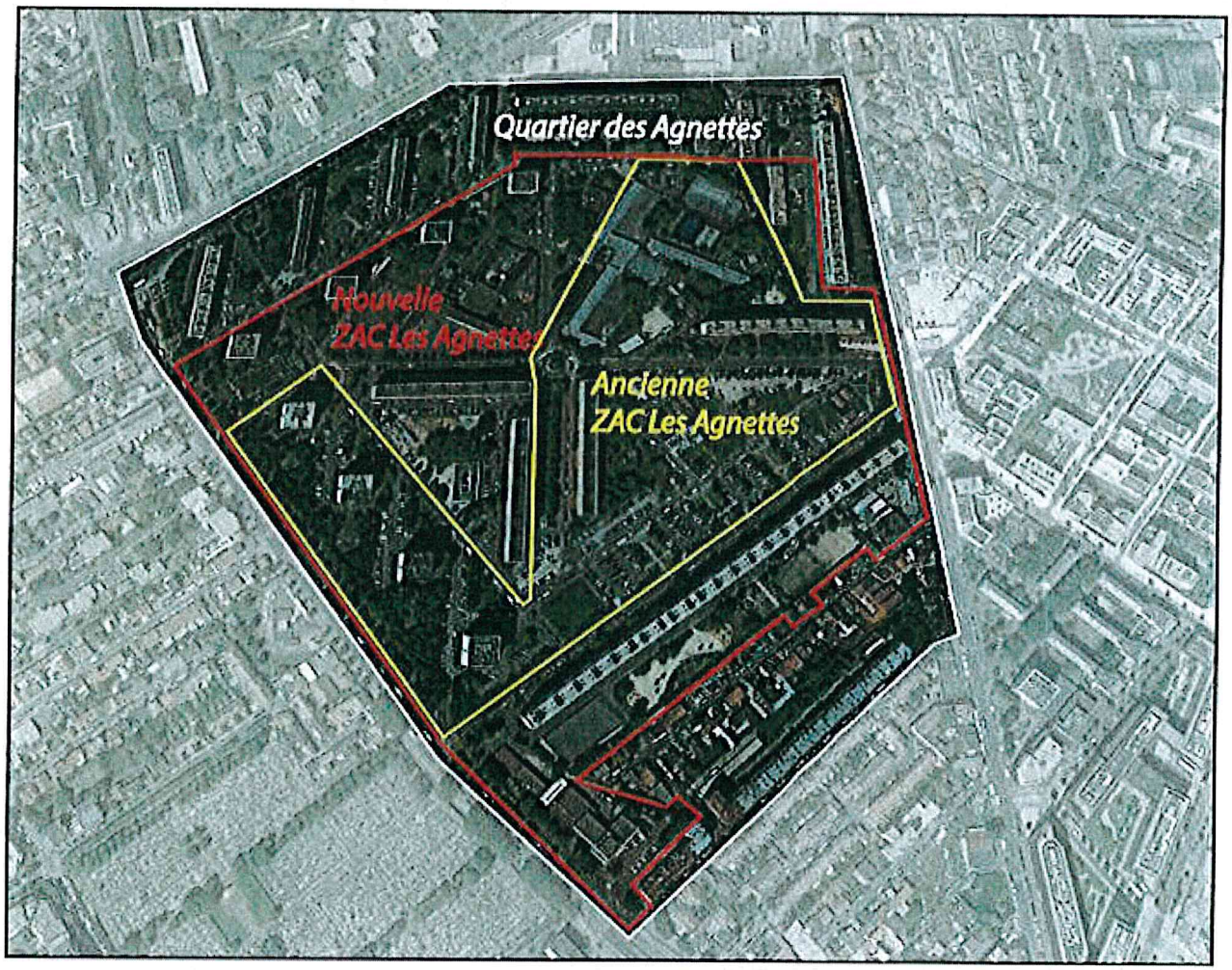

Concertation publique
de juin à octobre 2019

Exposition permanente en Mairie
177 Avenue Gabriel Péri - Direction Générale de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du développement Economique -15ème étage

Réunion publique : Septembre 2019

Mise à disposition de registres en Mairie de Gennevilliers et au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Information dans la presse sur le site internet de la ville de Gennevilliers et sur celui de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Calendrier prévisionnel relatif à la procédure de modification de la ZAC les Agnettes

26 Mars 2019
Délibération du Conseil de Territoire sur les modalités de la concertation publique.

Septembre 2019
Réunion publique.

Mai 2020
Mise à disposition auprès du public du dossier de création.

Juin 2020
Délibération du conseil de Territoire sur le nouveau dossier de création.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

ZAC LES AGNETTES : les nouveaux secteurs d'intervention

Des libérations foncières plus importantes permettent la constitution d'une offre de logements supplémentaire, le renforcement de l'activité économique et une requalification des espaces publics suffisamment conséquents pour matérialiser le renouvellement du quartier.

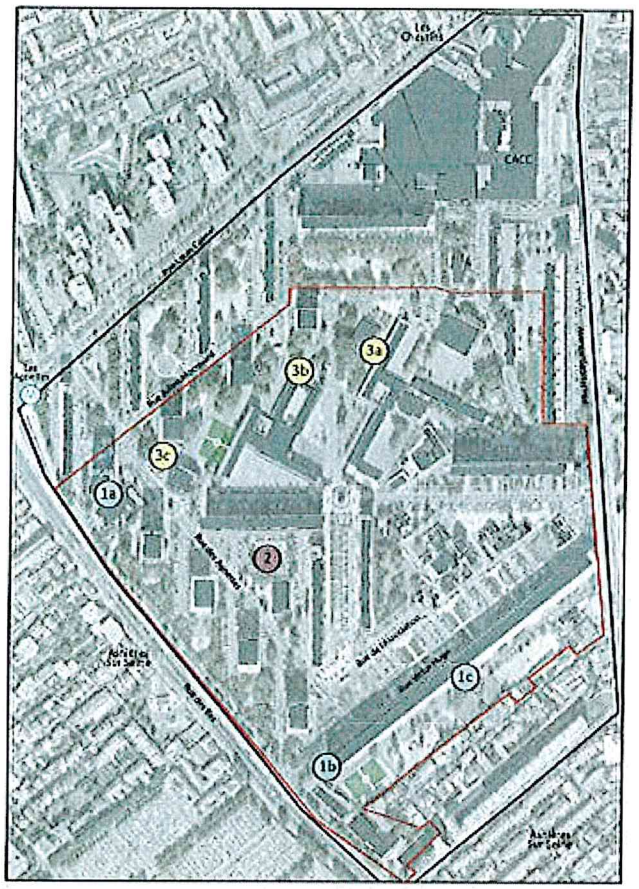

① Secteurs de construction de logements

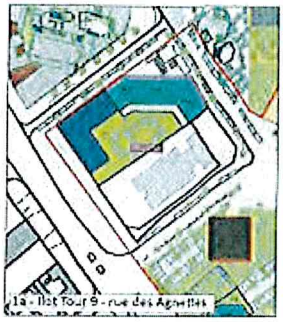

1a
La démolition de la tour 9, rue des Agnettes (103 logements), validée suite à la consultation organisée auprès des locataires en décembre 2017, permet une recomposition partielle de cet îlot positionné sur un emplacement stratégique à proximité immédiate d'un pôle de transports structurant : la station de métro « Les Agnettes » et future gare GPE.
Cette libération foncière permettra la construction de nouveaux logements.

En rez-de-chaussée de cette opération, des locaux d'activités seront intégrés et constitueront le lieu d'accueil du Centre d'affaires de quartier : le projet prévoit, à terme, le développement, sur une superficie de 2474 m² max. en RDC, d'une offre plurielle comprenant : un espace de co-working ; des locaux d'activités pour des TPE/PME d'artisans et des activités de l'économie Sociale et Solidaire ; un pôle animation et services.

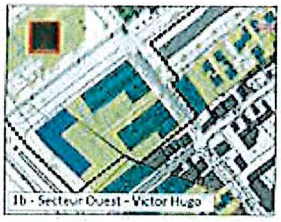

1b
Démolition de la partie ouest du bâtiment Victor Hugo (102 logements)
- reconstitution d'un foncier constructible à proximité immédiate d'un axe routier structurant (RD19) et de la station de métro « Asnières-Gennevilliers – Gabriel Péri »,
- une liaison Nord/sud avec le prolongement de la rue des Agnettes.

Cette libération foncière permettra la construction de nouveaux logements.

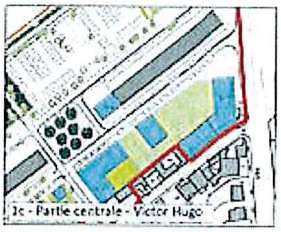

1c
Démolition de la partie centrale du bâtiment Victor Hugo (92 logements) :
- un foncier constructible à proximité immédiate d'un axe routier structurant (RD19) et de la station de métro « Asnières-Gennevilliers – Gabriel Péri »,
- une liaison Nord/sud avec le prolongement de la rue Claude Robert en lien direct avec le lieu d'implantation de l'école Joliot Curie.

Cette libération foncière permettra la construction de nouveaux logements.

② Secteur de requalification de l'espace public

Le transfert des commerces situés sur la place des Agnettes vers la rue du 8 mai 1945, anticipera à terme la démolition du bâtiment abritant ces locaux commerciaux. Le foncier libéré sera consacré à la réalisation d'aménagements de l'espace public.

③ Secteurs de restructuration d'équipements et d'espaces publics

3a
Une offre d'équipements rénovés, innovants, multifonctionnels permettant de répondre aux besoins actuels et futurs des habitants du quartier et au-delà.

3b
Des résidentialisations visant à requalifier de façon plus qualitative les pieds d'immeubles réhabilités par des espaces plantés et des dispositifs paysagers définissant la limite de propriété.

3c
Parking silo de 250 places à l'angle de la rue des Agnettes et de la rue du 8 mai 1945.

Exemples de parkings silos

L'équipement multifonctionnel, culturel et intergénérationnel

ZAC LES AGNETTES : le programme

Accusé de réception en préfecture
092-200057900-20191216-2019-309-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Logements 76 660m²

Commerces 1 050m²
Bureaux 850m²
Artisanat 1 624m²

Espaces publics 96 500m²
(dont 6500m² de parking silo)
Equipements 12 480m²

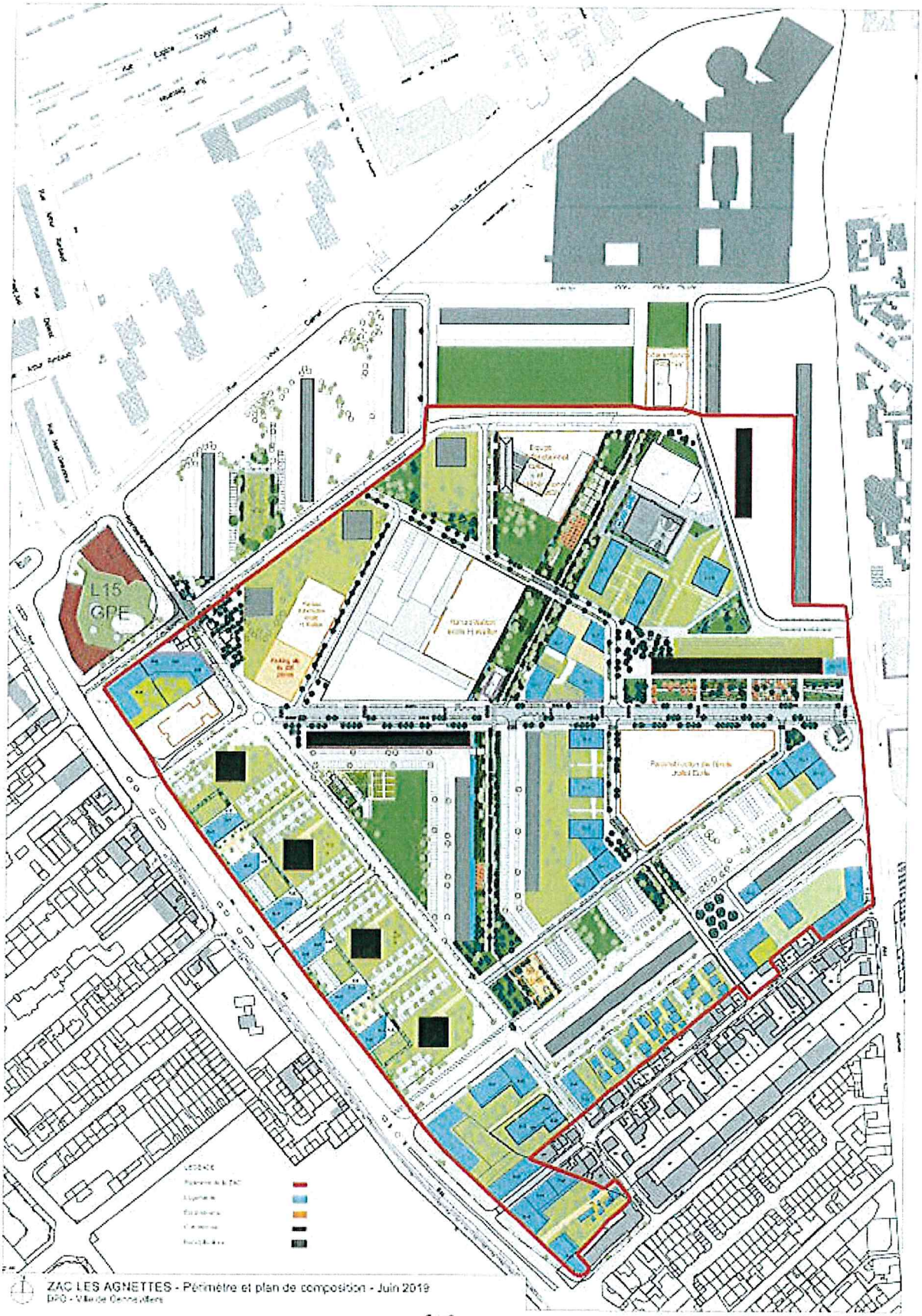

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

La réunion publique du 19 septembre 2019

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

VILLE DE Gennevilliers

Requalification du quartier des Agnettes

Réunion publique - Jeudi 19 septembre à 18 heures

Une réunion publique sur le projet de requalification du quartier des Agnettes se tient **jeudi 19 septembre à 18 heures à la Bourse du travail**, 3, rue Lamartine en présence de Patrice Leclerc, Maire et des élus du quartier.

Renseignement à l'antenne de quartier des Agnettes :
Tél. : **01 40 85 48 51**

Urbanisme PLUS d'INFO

CONTACT

Mairie de Gennevilliers
177, avenue Gabriel-Péri
92230 Gennevilliers
Tél. : 01 40 85 66 66
>

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION /MODIFICATION DE LA ZAC LES AGNETTES

Quartier des Agnettes
Réunion publique 19 septembre 2019

ZAC les Agnettes : un périmètre élargi

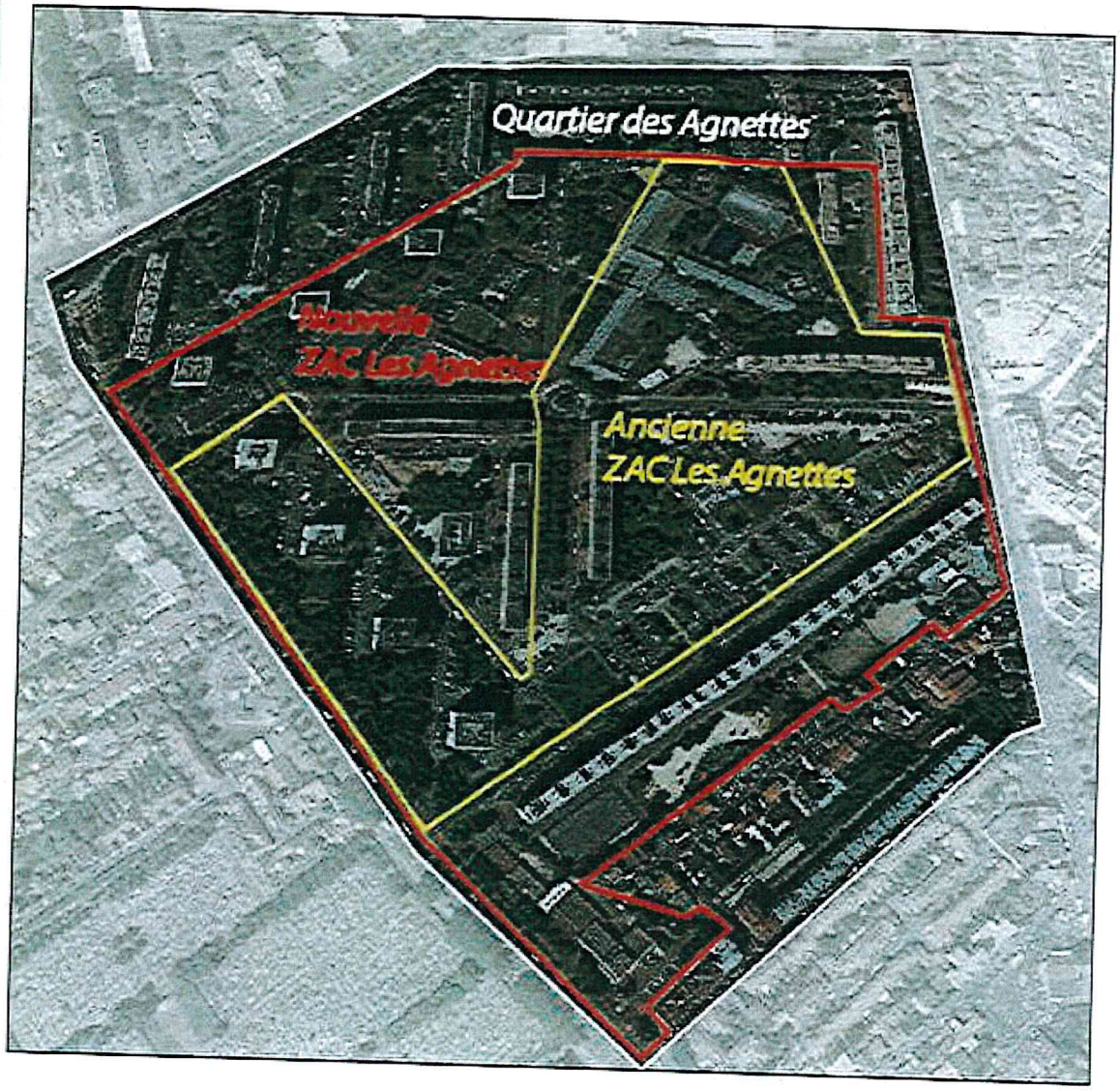

- Février 2016 :
Création de la ZAC les Agnettes

- Juin 2019 : Démarrage de la concertation pour la création/modification de la ZAC les Agnettes

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

LES SECTEURS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

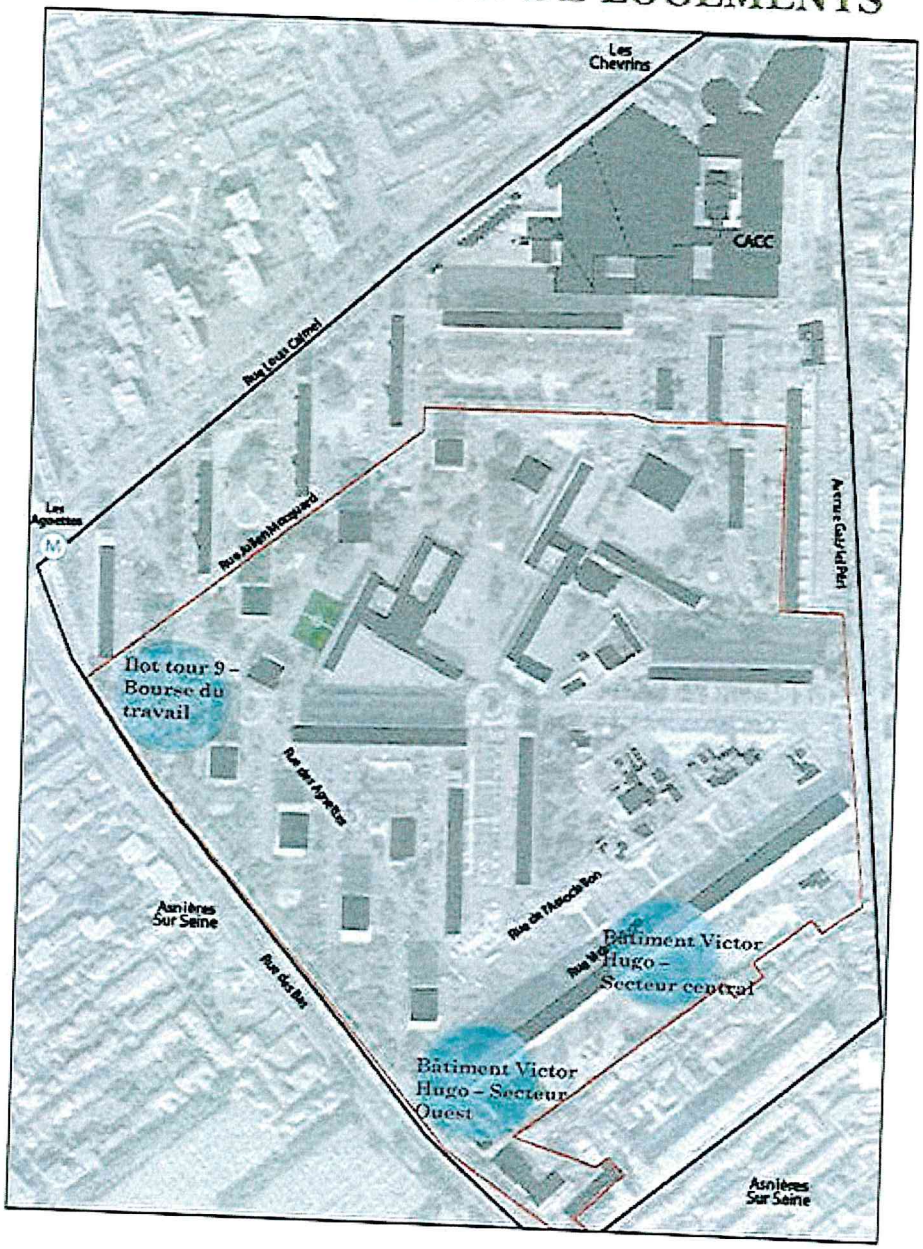

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Ilot tour 9 – Bourse du travail

- Démolition Tour, 9 rue des Agnettes : 102 logements

➢ Construction de nouveaux logements (accession, locatif libre) : 85 logements (phase 1)

➢ Implantation de locaux d'activités en rez-de-chaussée : 2470 m² maximum

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Victor Hugo - secteur ouest

- Démolition partie ouest : 102 logements

➢ Construction de nouveaux logements (accession, locatif libre) : 105 logements

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Victor Hugo - secteur central

- Démolition partie centrale : 92 logements

➢ Construction de nouveaux logements (locatif libre) : 50 logements

LES SECTEURS DE RESTRUCTURATION D'ÉQUIPEMENTS ET D'ESPACES PUBLICS

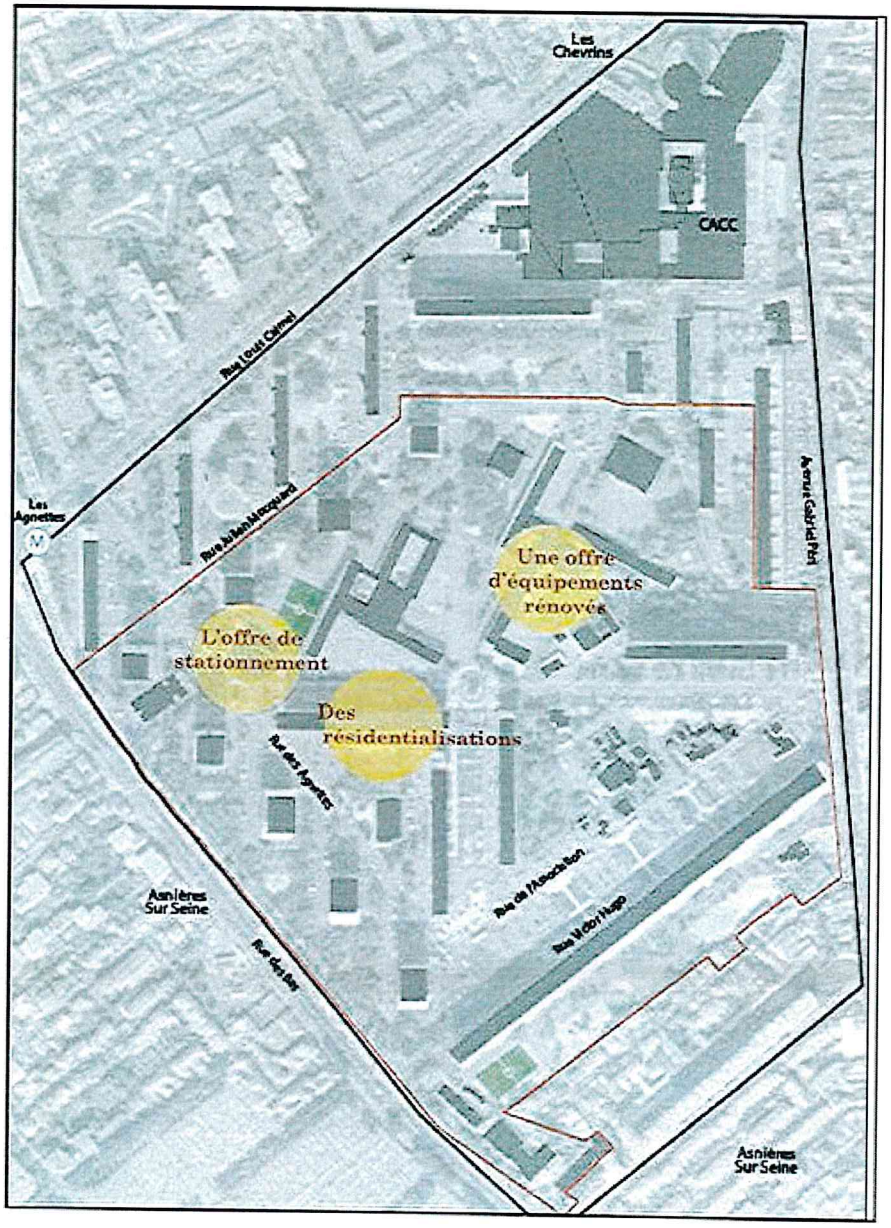

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

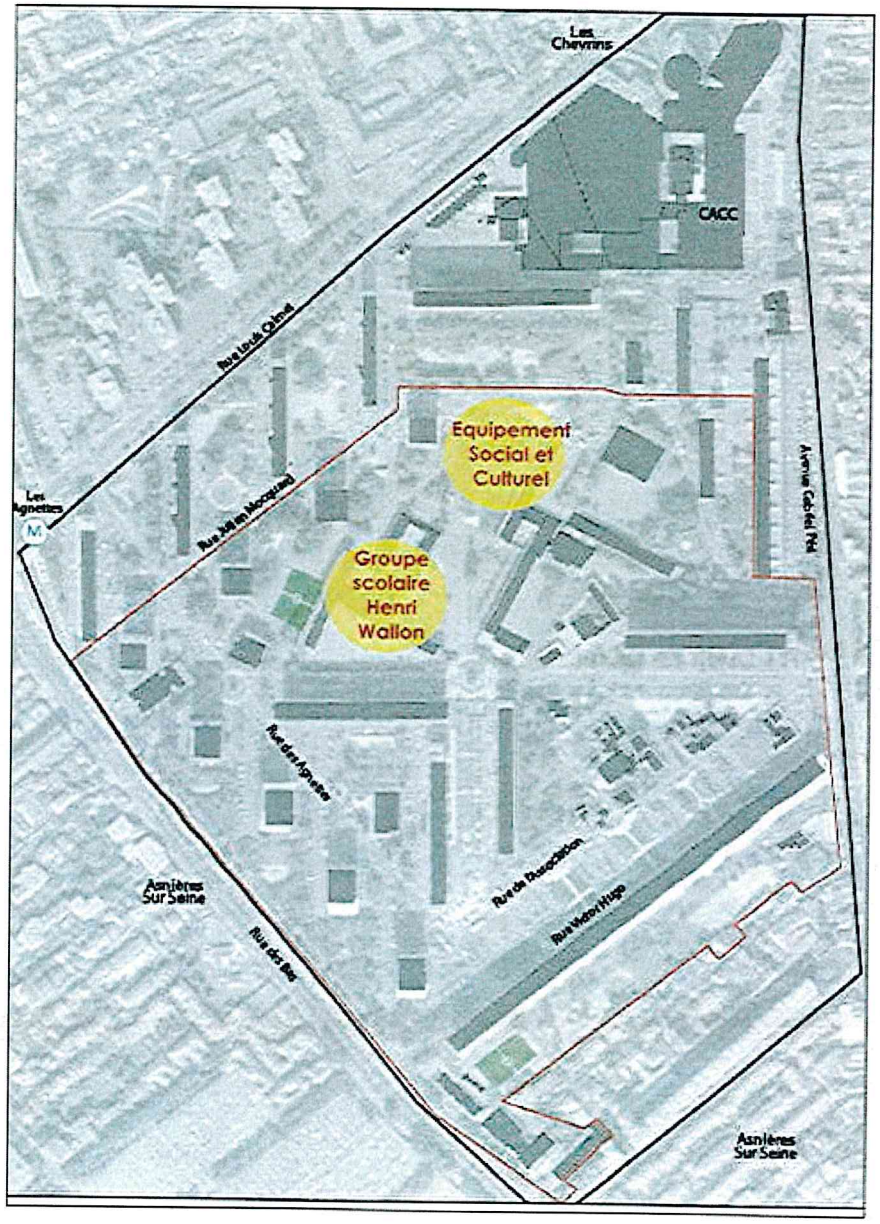

Une offre d'équipements rénovés, innovants, multifonctionnels

- Restructuration /rénovation du groupe scolaire Henri Wallon
- L'Equipement Multifonctionnel, Culturel et Intergénérationnel

Groupe scolaire Joliot Curie – Image concours 2019

EMCI – Image concours 2019

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

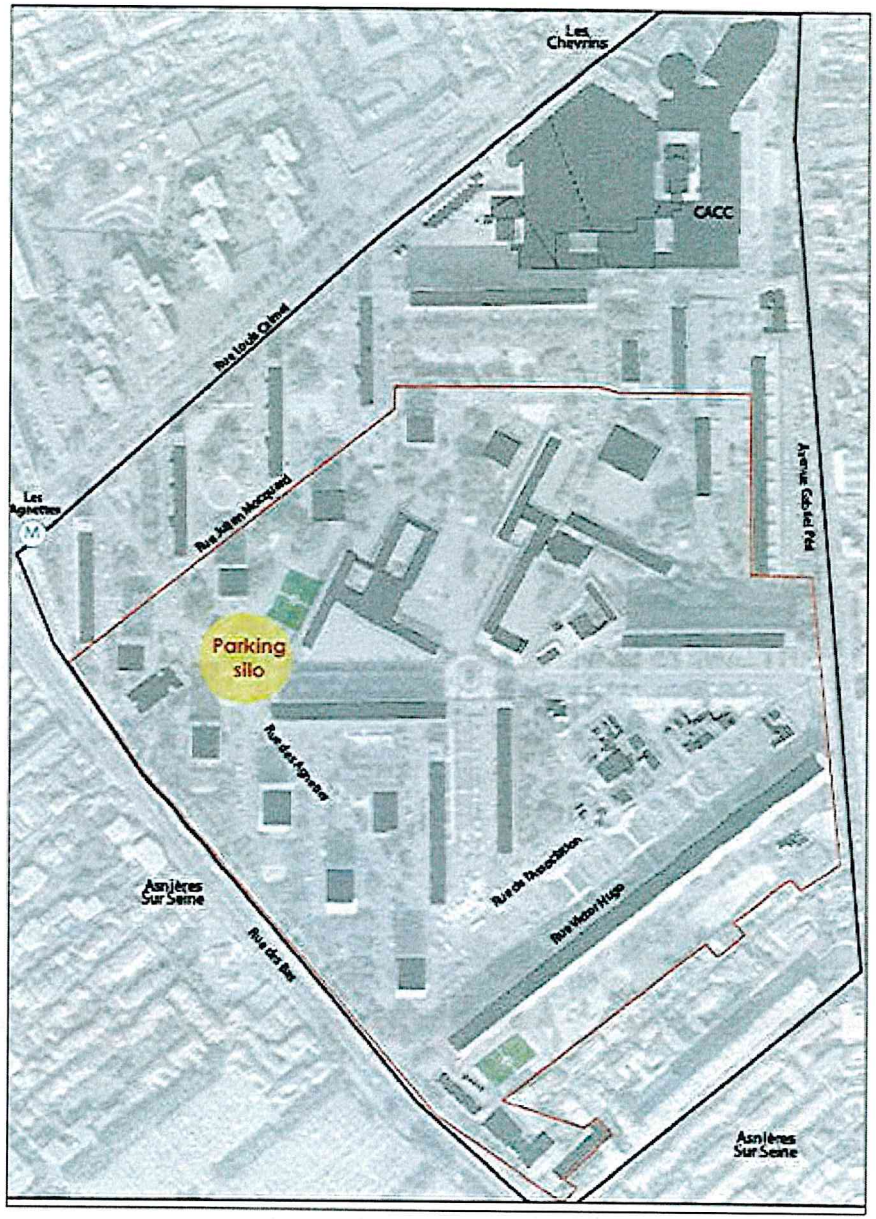

L'offre de stationnement résidentiel

- Construction d'un parking silo angle des rues des Agnettes et Julien Mocquard

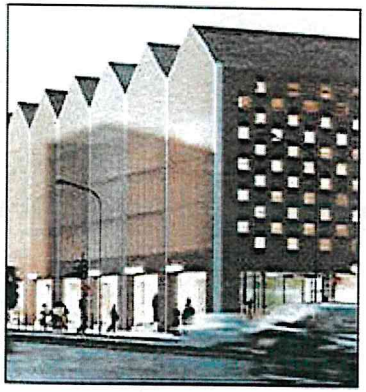

Exemples parkings silo

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

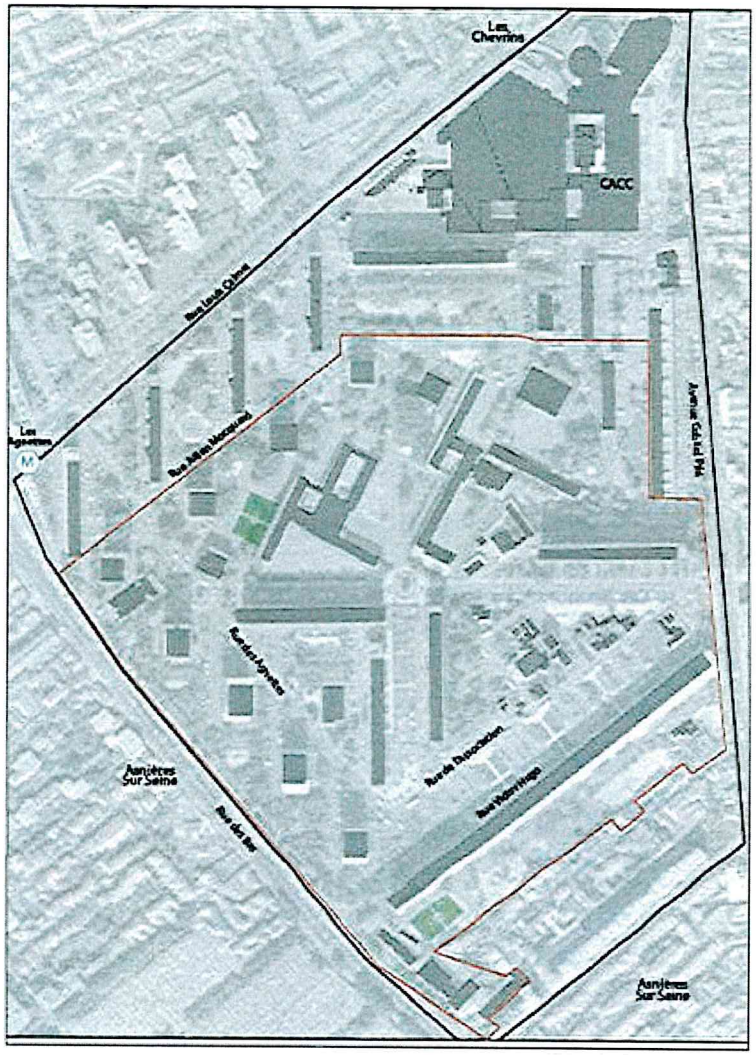

Les résidentialisations

- Requalification plus qualitative des pieds d'immeubles réhabilités avec des espaces plantés et des dispositifs paysagers définissant la limite de propriété.

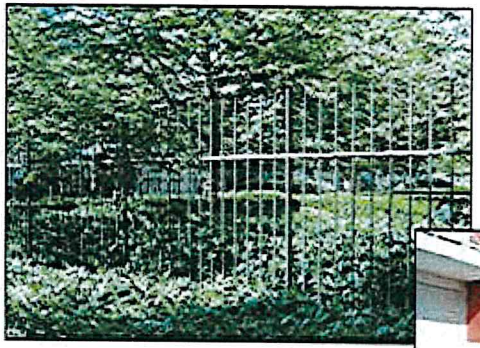

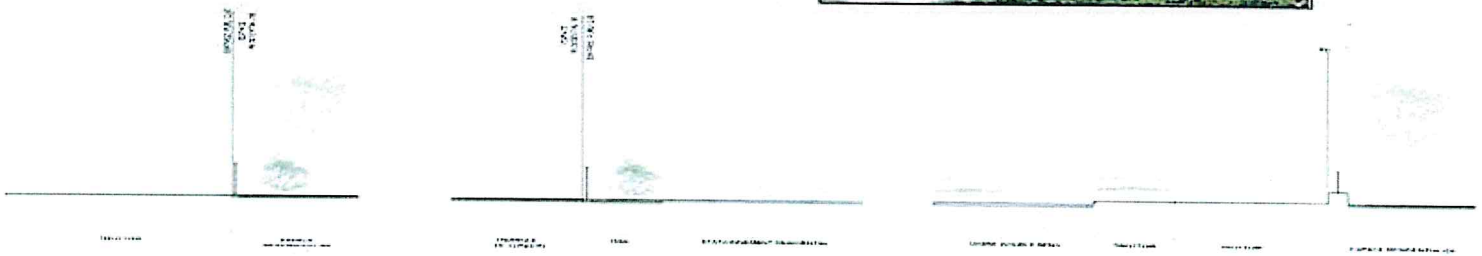

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

SECTEUR DE REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS

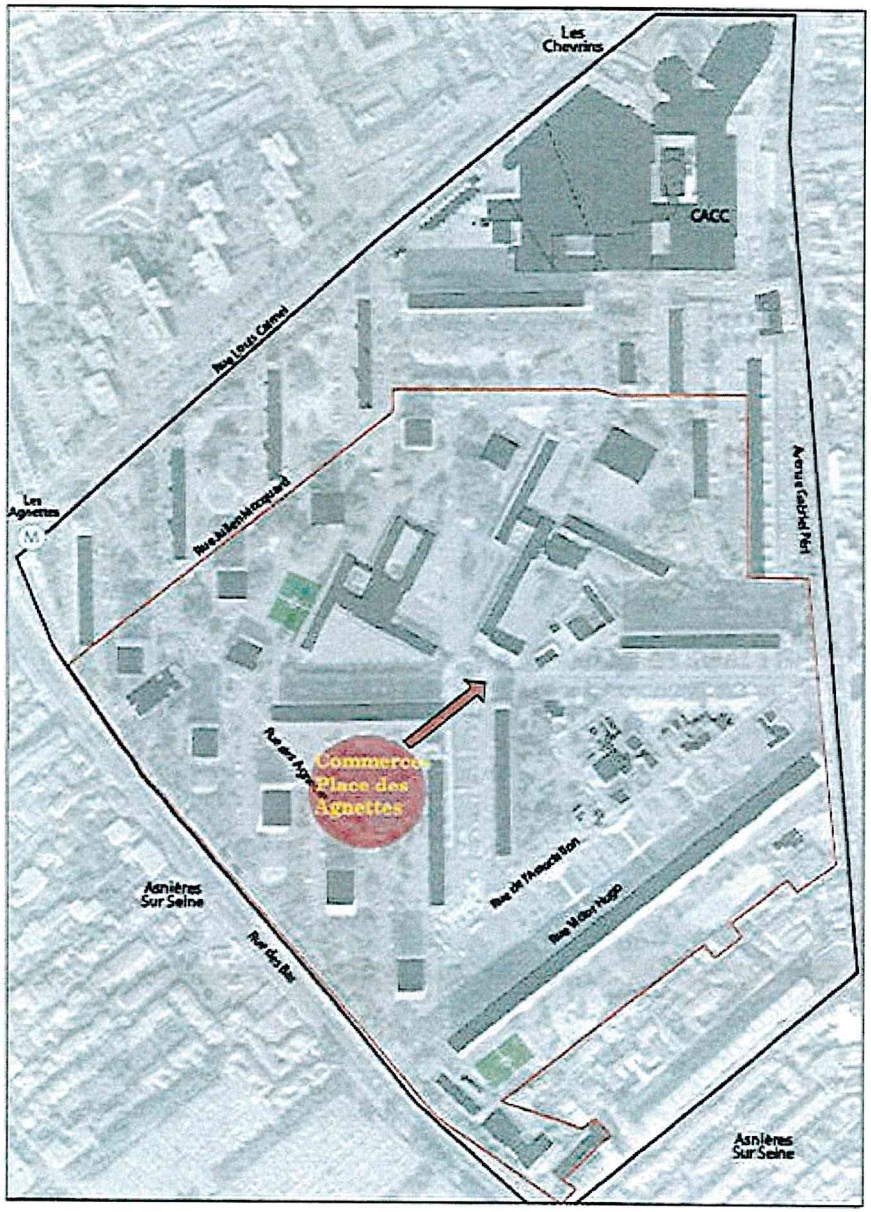

Transfert de l'offre commerciale

- Déplacement en rez-de-chaussée des nouveaux logements construits le long de la rue du 8 mai 1945
- Réaménagement de l'espace public

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

LE PROGRAMME GLOBAL DE LA NOUVELLE ZAC

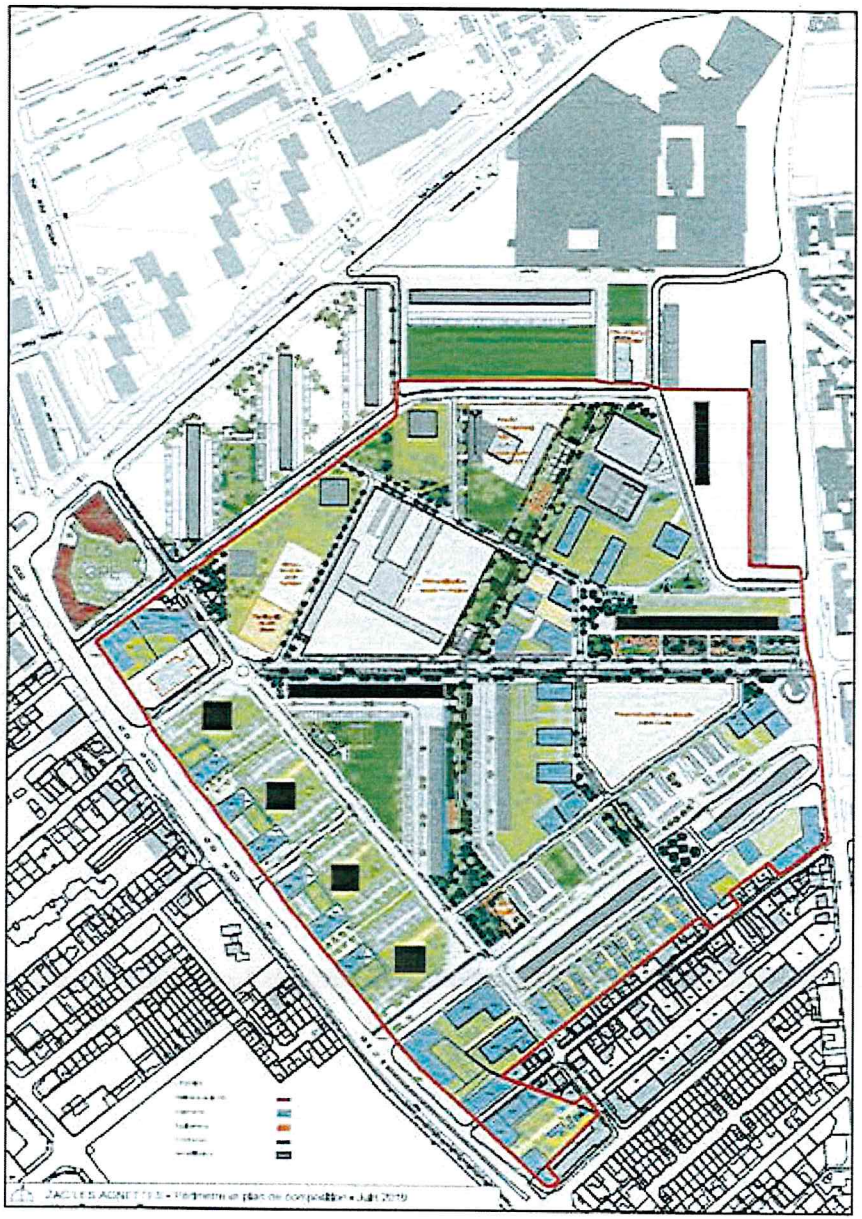

Logements : 76 660 m² SDP

Ancien périmètre :
Logements : 37450 m² SDP

Commerces : 1 050 m² SDP
Bureaux : 850 m² SDP
Artisanat : 1 624 m² SDP

Ancien périmètre :
Commerces : 600m² SDP
Activités : 2400 m² SDP

Espaces publics : 96 500 m²

Equipements : 12 480 m² SDP

Ancien périmètre :
Espaces publics : 76 000m²
Equipements : 7100 m² SDP

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

NPNRU LES AGNETTES

ETAPES D'ÉLABORATION DE LA CONVENTION DE QUARTIER DES AGNETTES

UN PROCESSUS D'ÉTUDES, D'APPROFONDISSEMENT ET DE NÉGOCIATIONS LONG AVANT LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ANRU ET SES PARTENAIRES

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

➢ Calendrier d'élaboration de la Convention des Agnettes

24 février 2017
Signature du Protocole de Préfiguration NPNRU Asnières / Gennevilliers

Janv. à Avril 2018
négociations politiques

22 oct. 2018
Comité de Pilotage stratégique*

7 nov. 2018
Réunion de la RTP de l'ANRU

1 juillet 2019
Comité d'engagement de l'ANRU*

Fin août 2019
Décision de l'ANRU

➢ Les étapes de travail passées depuis le protocole pour aboutir à la convention quartier des Agnettes

Réalisation d'études d'approfondissement et tenue de comités techniques de validations
- 2 études stratégiques et 4 études de faisabilité
- Tenue de cinq comités techniques et de plusieurs réunions techniques avec l'ANRU et les partenaires

Présentation d'un dossier ambitieux de renouvellement urbain, social et environnemental pour le projet des Agnettes
- Nouveaux équipements (Gpe scolaire J.Curie, E.M.C.I)
- 2 hypothèses de démolitions (251 ou 296 logts) et reconstitution sur site et hors site
- Réhabilitation et résidentialisation de la majorité des logements du quartier
- Requalification et aménagement de tous les espaces publics du quartier

Demandes de modifications avec obligation de début des travaux à fin 2024
- Réduire les programmes de réhabilitations et de résidentialisations
- Réétudier le scénario de percée centrale de l'immeuble V. Hugo
- Préciser la question du stationnement et la création de parkings silos
- Augmenter les contreparties foncières en faveur d 'Action Logement
- Réduire le coût total du projet et justifier les coûts des opérations

Dossier au périmètre resserré sur un échéancier adéquat
- Maintien du programme ambitieux sur les équipements publics
- Maintien des démolitions mais réduction des réhabilitations
- Réduction du coût total du projet et ajustement des contreparties à Action Logement

Approbation du projet et de son ambition mais réduction de l'enveloppe des concours financier de l'ANRU de 33 Millions d'euros

* Présence du Conseil Citoyen

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Compte-rendu de la réunion publique du 19 septembre 2019

PRESENTS :

- Le maire (M. Patrice Leclerc) et ses adjoints (Marc Hourson, adjoint au développement économique et Président de l'OPH de Gennevilliers ; M. Roger Dugué, conseiller délégué aux commerces)
- M. Khaled Benadouda, directeur du Département Maitrise d'Ouvrage et Patrimoine de l'OPH de Gennevilliers
- Deux Techniciens Ville

- Entre 75 et 80 personnes

INTRODUCTION PAR LE MAIRE DE GENNEVILLIERS

Le Maire présente l'objet de la réunion : Concertation publique liée à la création de la ZAC les Agnettes. Il replace cette procédure dans le cadre plus général d'un travail engagé depuis 2011 ayant abouti à son inscription dans le Nouveau programme de renouvellement Urbain.

PRESENTATION

Diapo 2

Depuis 2011, le quartier a été engagé dans une démarche de revalorisation avec l'élaboration par la suite d'un projet de requalification sociale, urbaine et environnementale. Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, un premier périmètre de ZAC avait été élaboré en 2016 avec la création de la ZAC des Agnettes. Ce premier périmètre était motivé par le fait qu'il concernait des secteurs permettant une mise en œuvre et un démarrage des travaux plus rapide par rapport au reste du quartier.

Ce projet s'inscrit également dans le NPNRU, retenu par l'ANRU pour bénéficier des subventions ANRU. Dans ce cadre, certains réajustements du projet ont été effectués suite à différentes étapes de concertation avec les partenaires de l'Etat et de l'ANRU. Afin de globaliser la mise en œuvre du projet, suite à ces modifications, la ville a décidé d'étendre le périmètre de la ZAC. Des nouveaux secteurs d'intervention sont intégrés pour la mise en œuvre du projet.

Depuis juin 2019, la Ville a engagé cette nouvelle procédure.

Diapo 3

Les nouveaux secteurs concernés par cet élargissement du périmètre de ZAC sont :

- les nouveaux secteurs de constructions de logements qui sont dus à des démolitions plus importantes - celles-ci ont été également vues avec l'ANRU.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Trois nouveaux secteurs apparaissent sur le nouveau périmètre de ZAC :

- le secteur de l'ilot tour 9, près de l'emplacement de la future gare du Grand Paris Express ;
- sur l'immeuble Victor Hugo, deux secteurs de démolitions : le premier était déjà identifié à l'origine du projet mais un deuxième secteur de démolitions a été ciblé au fur et à mesure que les négociations avec l'ANRU étaient engagées.

Diapo 4

Le premier secteur de construction de logements est le secteur de l'ilot tour 9, bourse du travail.

Cette tour va être démolie. Cette décision de démolition fait suite à une consultation faite auprès des locataires en 2017 et qui a conduit à la décision de démolir cette tour compte tenu de la proximité des travaux liés à l'emplacement de la future gare du Grand Paris Express. Travaux qui vont durer un certain nombre d'années.
Cette démolition concerne 102 logements. Elle permettra la libération de foncier pour la construction, dans un deuxième temps, de nouveaux logements, et d'introduire une mixité d'habitat avec de l'accession et du locatif libre.
Sur ces nouvelles constructions de logements, sera introduite de l'activité économique importante avec l'implantation d'un centre d'affaires de quartiers en rez-de-chaussée.

Diapo 5

Le deuxième secteur de démolition est la partie ouest du bâtiment Victor Hugo.
A l'origine du projet, il était prévu que la rue des Agnettes soit prolongée avec une percée au travers du bâtiment. Il a été décidé d'étendre les démolitions à l'ensemble des deux cages d'escaliers restantes pour libérer un foncier plus homogène et global sur ce secteur. 102 logements seront démolis et 105 nouveaux logements construits, toujours avec une mixité d'habitat introduit en accession et en locatif libre

Diapo 6

La deuxième percée se fera sur le secteur central avec une démolition de 92 logements et la construction, à l'arrière et dans son prolongement, d'une cinquantaine de logements. Cette percée était déjà identifiée à l'origine du projet.

Diapo 7

Des secteurs de restructuration d'équipements et d'espaces publics avec :

- Une offre de stationnement nouvelle ou en tout cas différente et qui s'intègre dans ce périmètre de ZAC
- Des résidentialisations
- Une offre d'équipements rénovés

Diapo 8

Cette offre d'équipements rénovés porte sur :

- l'équipement social et culturel qui sera positionné au niveau de la Maison du Développement Culturel. Il y aura une restructuration de cet équipement pour en faire un équipement plus global qui accueillera

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

des structures déjà présentes sur le quartier : le Club Agir, l'antenne de quartier.... Une image de la phase concours (image lauréat) est projetée

- l'école Henri wallon : Contrairement au groupe scolaire Joliot Curie, Henri Wallon n'était pas intégré dans le périmètre initial de la ZAC.

Diapo 9

La question du stationnement a été très fortement étudiée lors de l'élaboration du projet.

Un parking silo sera établi au niveau de l'emplacement actuel du gymnase Henri Wallon. C'est un emplacement stratégique puisqu'il est à proximité du métro mais il s'agira d'un parking résidentiel qui sera à l'angle des rues des Agnettes et Julien Mocquard.

Des exemples de parkings silos sont projetés, donnant une idée des possibilités en termes d'intégration paysagère.
Plus de 200 places sont prévues.

Diapo 10

Les résidentialisations concernaient déjà l'ancien périmètre de ZAC et s'étendent maintenant sur l'ensemble de ce périmètre. Elles vont permettre de requalifier les pieds d'immeubles avec des espaces plantés, des dispositifs paysagers qui permettront de définir la limite de propriété puisque le diagnostic, lors de l'élaboration du projet, avait identifié un gros décalage entre espace public et espace privé.

Des coupes sont également présentées, permettant de voir la répartition entre la place de la voiture, du piéton et l'aménagement paysager et végétalisé qui peut en être fait.

Diapo 11

La requalification d'espaces publics porte sur l'espace commercial de la place des Agnettes avec le déplacement des commerces sur les nouvelles constructions qui seront positionnées rue du 8 mai 1945, donnant une centralité commerciale à cette voie.

Suite à ce déplacement, les espaces publics sur la place des Agnettes seront requalifiés en espaces verts en complémentarité avec l'Agrocité déjà présent à proximité.

Diapo 12

Le plan masse du quartier présente :

- En violet, toutes les nouvelles constructions qui sont construites dans le cadre de la ZAC
- En orange, tous les équipements qui sont soit restructurés ou déplacés comme Joliot Curie, soit étendus - restructurés pour l'équipement social et culturel, et le parking silo.
- Sur les rez-de-chaussée d'immeuble, les activités économiques, artisanat, bureaux, commerces. Il y a une hausse des superficies construites.

Le Maire fait un point sur les décisions prises par l'ANRU vis-à-vis du projet, le financement proposé et les contraintes de réalisation induites.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

DEBAT ET QUESTIONS

Les débats ont essentiellement porté sur les thèmes suivants :

- La localisation des nouveaux logements, leur configuration et leur statut.
- La localisation des démolitions et leur impact sur la préservation des espaces verts et d'une structure médicale
- La gestion du parking silo
- La conservation des espaces verts et leur aménagement
- Les échéances de réalisation des différentes opérations et leurs conditions de mises en œuvre
- L'engagement de relogements, notamment pour les locataires de la tour 9
- Le programme de réhabilitation des tours
- La soutenabilité financière de la Ville pour la réalisation du projet
- Le cadre de vie, la sécurité et l'hygiène au quotidien sur le quartier

1 - Localisation des nouveaux logements, configuration et statut.

Q1 : Où seront situés les nouveaux logements liés à la démolition de la partie ouest du bâtiment Victor Hugo ?

RQ1 – M. Leclerc : Les 105 nouveaux logements ne seront pas uniquement reconstruits sur l'emplacement démoli du bâtiment mais concerneront tout l'îlot puisque la Ville est en phase d'acquisition des terrains de la DDE situés à l'arrière du bâtiment. Un îlot plus important pourra donc être libéré et permettra d'avoir une construction plus homogène et moins haute.
Les nouvelles opérations de logements sur le quartier prévoient du locatif et de l'accession à la propriété.

2 - Les démolitions

Q2 : Quels sont les halls impactés par les percées dans l'immeuble Victor Hugo ? Pourquoi ces emplacements ?

RQ2 – Technicien ville : Les halls concernés par les démolitions sont les numéros 11-17 et 39-45. La percée centrale permettra une ouverture du quartier vers le Sud jusqu'à la rue Edmond Darbois.

Q3 : Le nouveau cabinet, au 11 rue Victor Hugo, serait donc détruit d'ici 5 à 10 ans ?

RQ3 - M. Benadouda précise que les percées se font au niveau des joints de dilatation. L'emplacement est à gauche du joint de dilatation. La percée passera donc juste à côté.

Une autre habitante affirmant que les appartements situés juste au-dessus du cabinet médical correspondent au 11 de la rue Victor Hugo, M. P. LECLERC demande à creuser cette question en précisant toutefois, qu'au vu de l'investissement fait, si cela n'arrive pas avant 8-9 ans, il pourra être intéressant de le reconstruire.

3 - La gestion du parking silo

Q4 : Le parking silo sera-t-il payant ?

RQ4 – M.Hourson : Ce parking sera loué. Une partie sera réservée aux locataires de l'OPH de Gennevilliers.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

4 - La conservation des espaces verts et leur aménagement

Q5 : Les constructions de logements au pied des tours de la rue des Agnettes sont-elles toujours prévues ?
Cet habitant affirme son désaccord concernant l'arrivée de constructions sur ce secteur boisé et la motivation financière sous-jacente aux libérations de foncier. Il se montre également sceptique concernant la qualité et le caractère écologique des espaces verts réalisés actuellement.

RQ5 – technicien ville : Une restitution des espaces verts sera effective dans le quartier avec la réalisation de la coulée verte qui traversera le quartier du Nord au Sud.

RQ5 – M. Leclerc : La démolition de l'école Joliot Curie va également permettre l'aménagement de cette coulée verte.

Le Maire souligne l'importance de la concertation menée pour la validation du projet urbain. Il n'y a pas eu de changements majeurs hormis le nombre de démolitions supplémentaires sur Victor Hugo et la tour des Agnettes, celle-ci ayant été décidée par les habitants.

5 - Les échéances de réalisation des différentes opérations et leurs conditions de mises en œuvre

Le Maire fait un point sur le démarrage des premiers travaux sur le quartier. Ceux-ci vont commencer dès la fin de l'année 2019 – 1er trimestre 2020. Ils conditionneront les transformations du quartier et répondront aux besoins.

- **La construction de la nouvelle école Joliot Curie** conditionne l'avancée du projet car en construisant cette nouvelle école, il sera possible de détruire l'ancienne puis de réaliser la coulée verte traversant le quartier et de construire les logements qui accompagneront ou borderont cette coulée.
  Cette libération du foncier permet d'avoir toujours autant d'espaces verts dans le quartier. Un des engagements de la Ville est qu'il y a aujourd'hui 71000 m² d'espaces verts au sol. Demain, malgré les constructions, il y aura encore 71000 m² d'espaces verts au sol, plus ce qui sera réalisé sur les toits des nouvelles constructions.
- **Commencer le centre social et culturel** est un moyen de développer l'attractivité dans le quartier, d'avoir des équipements, avant même d'avoir construit. Il créera une dynamique socio-culturelle plus forte dans le quartier en offrant aux habitants ont plus d'occasion de se rencontrer, d'être aidé.
- **La rénovation de l'école Henri Wallon** se fera une fois que l'école Joliot Curie sera reconstruite car elle pourrait être utilisée pour faire des transferts. Une réflexion est en cours afin de voir comment baisser les coûts de cette rénovation qui dans le scénario actuel coûte aussi chère qu'une école neuve. Par exemple, une des options serait de garder une aile de l'école Joliot Curie à côté de l'école Henri Wallon pour la transformer en centre de loisirs, évitant ainsi de construire en intégralité un centre de loisirs tout neuf mais coûteux.
- **Le démarrage de la réhabilitation des deux tours de la rue des Agnettes,** suivie par celle des deux autres tours. La baisse des subventions allouées aux travaux de réhabilitation impacte fortement les conditions de leur mise en œuvre. Cette baisse est compensée soit par un financement plus important porté par l'OPH (ce qui n'est pas forcément possible y compris pour la Ville), soit par un niveau de loyer en hausse.
- **L'arrivée de la ligne 15 peut-être un argument pour l'avancée du projet.**

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

L'arrivée de la gare prévue initialement en 2027 est maintenant annoncée pour 2030 mais des réserves sur la tenue de cette échéance sont émises par M. le Maire.

6 – L'engagement de relogements, notamment pour les locataires de la tour 9

Q6 : Une habitante de la tour du 9 rue des Agnettes, membre de l'amicale des locataires, s'interroge sur les possibilités d'engager les relogements compte-tenu des délais de négociations que nécessite le projet avant sa mise en œuvre. Elle questionne sur le réalisme des délais de démarrage des relogements qui avaient été annoncés pour septembre.

RQ6 - M. Leclerc réaffirme que la tour 9 fait partie du projet tel qu''il est accepté par l'ANRU.

Cependant, la baisse des subventions attendues de l'ANRU va impacter les délais, conditions et financements des relogements. Le relogement dans des bonnes conditions nécessite un accord avec l'ANRU permettant que le relogement se fasse au même prix du m² avec des aides accordées à l'OPH, le financement des déménagements, etc.... Cela requiert du temps et le retard sur les travaux de la ligne 15 ouest concorde avec le retard pris avec l'ANRU car tant que les travaux n'ont pas vraiment commencé à proximité, il n'y a pas d'impact réel sur les conditions de vie des locataires. Des négociations complémentaires avec l'ANRU sont nécessaires afin de connaitre dans quel délai il pourra y avoir un accord sur la prise en charge de cette démolition et de l'équipe MOUS. Le diagnostic doit être refait. Il existe un premier diagnostic mais il doit être retravaillé avec l'équipe MOUS. La Ville a pris de l'avance mais elle attend de l'ANRU de savoir à quelle hauteur seront financés les déménagements, les travaux et les pertes de loyers.
Les locataires relogés l'ont été dans le cadre de relogements de droit commun. Ces personnes n'ont pas été relogées dans le cadre du projet.
Le maire conclut sur cette question en affirmant que d'ici 6 mois à 1 an, le niveau d'accompagnement financier de l'ANRU sera stabilisé et connu.
M. Hourson complète les propos concernant les relogements en précisant que seize locataires de la tour ont déjà été relogés. Pour le moment, le droit commun est appliqué notamment pour les cas de suroccupation. Dans le même temps, un travail avec une association est en cours afin d'y loger des étudiants et permettre ainsi que les logements soient occupés à titre provisoire et puissent être libérés à court terme. L'intérêt est de ne pas laisser les logements vides car qui dit logements vides dit insécurité, dit mal vivre.

7 – Le programme de réhabilitation des tours

Q7 : Enlevez-vous les fenêtres des balcons des bâtiments réhabilités ?

RQ7 - M. Benadouda présente de manière synthétique le programme des travaux.
Les réhabilitations des tours des Agnettes et Marcel Lamour seront des réhabilitations thermiques, les bâtiments seront isolés par l'extérieur. Il y aura des vêtures, un habillage métallique. La classe énergétique passera de l'étiquette F à l'étiquette B, classant ainsi le bâtiment en bâtiment basse consommation. Les fenêtres seront remplacées par des fenêtres avec volets. L'étanchéité sera refaite ainsi que l'isolation des toitures terrasses. La souffleuse des caves sera isolée.

Les parties communes seront traitées : remplacement des ascenseurs, des portes palières. Dans les logements, rénovation des pièces humides, salle de bain, cuisine et WC ; suppression les loggias par enlèvement de la menuiserie-bois actuellement présente ; agrandissement du séjour voire de certaines

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

chambres ; raccrochage systématique d'un balcon sur chacun des logements. Ce programme de travaux est également prévu sur Marcel Lamour.
Concernant ce bâtiment, les locataires ont été consultés sur certains points de la rénovation et ont voté « contre » la surélévation mais « pour » les balcons.

8 - La soutenabilité financière de la ville pour la réalisation du projet

Q8 : Une habitante s'inquiète sur le fait que la Ville va s'engager sur des travaux avant d'avoir une visibilité complète sur le financement du projet par l'ANRU. La Ville ainsi que l'Office commenceraient donc sur leurs fonds propres alors que l'OPH de Gennevilliers est en CGLLS ? Dans quelle mesure la baisse de subventions de l'ANRU impactera la réalisation ou pas du projet ?

RQ8 - M. Leclerc répond en affirmant que l'ANRU tient ses engagements financiers une fois qu'ils sont actés. Une piste supplémentaire de financement peut être envisagée avec le Conseil Départemental. Contrairement aux autres projets ANRU, aux Grésillons et au Luth, il ne finance*rait* pas du tout le projet. Pour le moment, la Ville est en négociation avec le Conseil Départemental. La Région s'est engagée sur 3, 7 millions mais Ils sont déjà comptabilisés dans le budget. Ils porteront sur l'école mais il est possible de demander davantage sur quelques projets.

Il sera envisageable d'avoir à retravailler le projet sur certains points comme le demande l'ANRU. Sur les réhabilitations, les locataires pourraient être à nouveau sollicités.

Le maire insiste sur la volonté de démarrer les travaux au moins sur les deux premières tours afin d'avoir ce signal d'un début de changement dans le quartier.

Toute la ville est concernée car moins il y aura d'aide, plus la ville devra y mettre des fonds et moins elle pourra en mettre sur d'autres projets.

Q9 : Une habitante questionne sur la possibilité d'ajuster l'ampleur de certaines interventions (moins démolir) en fonction du niveau de financement de l'ANRU.

RQ9 - M. Leclerc répond que la question des démolitions n'est pas seulement motivée par la possibilité de diminuer le nombre de logements sociaux mais répond aussi à des enjeux urbains. La reconstruction à l'arrière de Victor Hugo, qui apportera une certaine animation du secteur, est conditionnée par la réalisation de traversées plus importantes et de liaisons urbaines.

M. Leclerc précise que les subventions ne sont pas attribuées par ligne. La non-démolition de Victor Hugo, entrainera la suppression de la subvention qui y était liée et, par conséquent, ne sera pas redistribuée sur d'autres interventions. Les majorations que connaît le projet doivent être négociées ligne par ligne.
Si les financements ne sont pas obtenus à hauteur de ce qui est attendu, il sera envisagé de revoir les projets mais il reste des marges de manœuvre pour en gagner que ce soit par l'ANRU et le Département.

9. Cadre de vie, sécurité et hygiène

Q11 : Le problème de la présence des rats sur le quartier est soulevé.

RQ11 – M.Leclerc : Une réunion municipale a eu lieu afin de réfléchir aux actions qui peuvent être mises en place entre piégeurs, empoisonnement et autres sur l'ensemble de la Ville, car le problème concerne l'ensemble de la ville. M. Le Maire annonce que, d'ici début octobre, il sera en mesure d'annoncer de

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

nouvelles mesures qui seront prises pour lutter contre les rats ainsi que les punaises de lit. L'idée est d'engager une campagne importante.

Q12 : Une habitante de Musler, ancienne parent d'élèves, interpelle sur la nécessité de porter une attention sur la réalité actuelle de la vie du quartier et déplore le manque de nettoyage des rues proches de son immeuble, ainsi que l'impact des pannes d'ascenseurs à répétition sur les locataires en situation de handicap. Elle questionne aussi sur l'installation prévue de caméras dans le quartier et sur l'accompagnement insuffisant plus spécialement pour les jeunes du quartier.

Elle conclut son intervention sur les situations de violences dans les collèges.

RQ12 - M. P. LECLERC répond que les caméras ont été installées (mais pas sur Musler) sur les secteurs où, en accord avec la police, il semblait pertinent de les mettre.
Il précise qu'il a été demandé au service propreté de passer rue Musler.

Des choses sont faites aussi pour les jeunes des Agnettes. Le local jeune existe aux Agnettes comme il existe au Luth. Le Centre Social va intégrer le Club ado actuellement situé près de Jean Vigo (et rattaché au collège de secteur). De la même façon, il va y avoir des initiatives de fin d'année aux Agnettes pour continuer à maintenir une dynamique sociale dans le quartier. Il y a eu des choses réalisées cet été dans le quartier.

Concernant les moyens affectés aux écoles, le Maire indique qu'il est nécessaire de continuer à se battre pour obtenir le classement en REP et pour ainsi avoir les moyens pour les écoles des Agnettes et le collège Pasteur. Les effectifs par classe n'ont pas été augmentés de manière plus importante, c'est-à-dire qu'il y a encore des effectifs REP dans les écoles des Agnettes. Cela fait partie des engagements qui ont été pris par l'Education Nationale et sur lesquels la Ville se bat. Cette année, dans les écoles des Agnettes par exemple, pour la première fois, les classes de découverte comme dans toutes les écoles de la Ville seront gratuites pour tout le monde. De plus, les classes ont été dédoublés dans les écoles REP et des locuteurs étrangers ont été mis en place pour l'apprentissage des langues étrangères. Le quartier des Agnettes est le seul quartier de la ville où existe une école des parents avec des consultations de psychologue développées.

Q13 : Que va devenir le terrain situé devant Victor Hugo ?

RQ13 : M. P. LECLERC répond que ce bout de terrain est transformé en parking provisoire pour compenser la perte de stationnement au 8 mai 1945. A terme, il redeviendra un espace vert voire une aire de jeux.

Le Maire remercie les participants et clôt la réunion.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Les parutions sur les sites de la ville, de l'établissement public territorial et dans la presse locale

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

VILLE DE Gennevilliers

ZAC des Agnettes : élargir le périmètre

Jusqu'à fin octobre Concertation publique

Par délibération en date du 26 mars 2019, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine a décidé d'engager un processus de concertation publique préalable à la modification de la ZAC des Agnettes.

Le quartier des Agnettes a été retenu au titre du NPNRU en décembre 2014.

Le projet vise à valoriser le quartier par :

- une requalification et une amélioration du cadre de vie, du fonctionnement de l'espace urbain et des espaces extérieurs publics et privés.
- l'introduction d'une mixité d'habitat par une densification maîtrisée.
- La mise en œuvre d'actions de requalification environnementale exemplaires sur le quartier.
- L'introduction d'une mixité fonctionnelle par la création de locaux de commerces et professionnels et d'une offre complétée d'équipements.

Sur ces fondements, la ZAC Les Agnettes a été créée par délibération au conseil municipal le 16 février 2016.

Aujourd'hui, une modification du périmètre est proposée afin d'intégrer l'ensemble des secteurs à l'enjeux du projet de requalification et de permettre leur mise en œuvre.

Exposition et registre

Jusqu'à fin octobre 2019, une exposition se déroule en Mairie,

177 avenue Gabriel-Péri à la Direction générale de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement économique :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30

et le vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures,

un registre papier est disponible dans ce même lieu aux mêmes horaires ainsi qu'au siège de l' établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

1bis, rue de la paix à Gennevilliers

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures.

Un registre électronique : http://modification-zac-agnettes.concertationpublique.net et l'adresse email : modification-zac-agnettes@concertationpublique.net
permettront aussi de recueillir les observations du public.

ZAC des Agnettes :

- **Définition des modalités de la concertation publique** préalable à la modification de l'acte de création de la ZAC - Séance du conseil de territoire du 26 mars 2019 : **Consulter**

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

- **Un périmètre élargi :** Consulter (23 Mo, 1 page, PDF)
- **Les nouveaux secteurs d'intervention :** Consulter (34 Mo, 1 page, PDF)
- **Le programme :** Consulter (21 Mo, 1 page, PDF)

Urbanisme PLUS d'INFO

CONTACT

Mairie de Gennevilliers
177, avenue Gabriel-Péri
92230 Gennevilliers
Tél. : 01 40 85 66 66

>

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Retour aux actualités

CONCERTATION SUR LA MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE DE LA ZAC DES AGNETTES À GENNEVILLIERS JUSQU'À FIN OCTOBRE 2019.

http://www.ville-gennevilliers.fr/2124-4369/fiche/zac-des-agnettes-elargir-le-perimetre.htm

Page 2 sur
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-2019-[illegible]-DE
Date de télétransmission : [illegible]
Date de réception préfecture : 20/12/2019

JOLIES COLONIES

Ils sont plus de 650 à avoir pris la route des vacances avec la Ville cet été. Les colons de 4 à 17 ans sont partis au bord de la mer ou à la montagne. Certains ont préféré l'itinérance, d'autres les séjours linguistiques. Le choix était large avec, qui plus est, deux nouvelles destinations à découvrir cette année : Sarzeau, en Bretagne, et Le Pradet, dans le Var.
Activités sportives ou manuelles, balades, sorties culturelles, veillées... l'aventure et la découverte étaient au rendez-vous. Résultat ? Cette année encore, les colos gennevilloises ont été nombreuses à afficher complet. Vivement les prochaines !

Les retrouvailles ont lieu samedi 21 septembre, à partir de 14h, à la maison de l'enfance Youri-Gagarine.
Au programme : exposition des photos de séjours et stands de jeux.

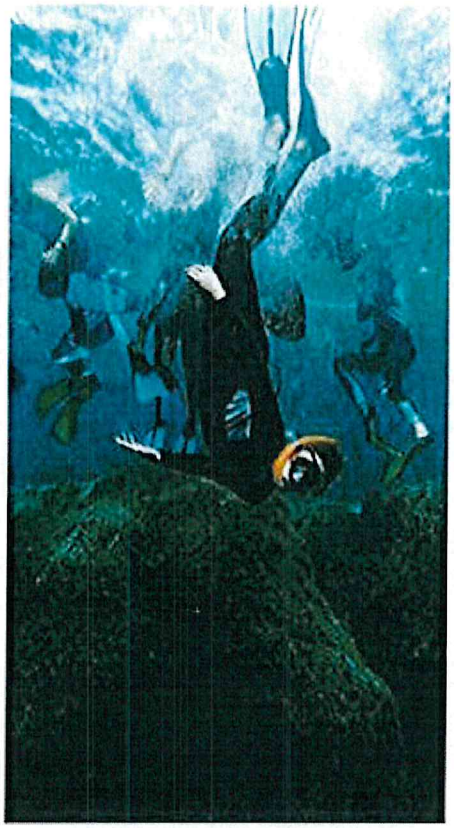

LE BON CLIC

Le mercredi, de 18h à 19h30, la médiathèque François-Rabelais propose des ateliers multimédia pour découvrir la souris (11 septembre), le clavier (18 septembre), la navigation Internet (25 septembre) et la recherche Internet (2 octobre). Renseignements et inscriptions au 01 40 85 60 73.

CONTRIBUTION LOCALE ÉTUDIANTE

Afin d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études, la Ville accorde une aide de 170 € à tout étudiant gennevillois inscrit dans l'enseignement supérieur pour l'année 2019-2020. A compter du 16 septembre, les dossiers peuvent être retirés à la démarcherie, au rez-de-chaussée de la mairie, ou téléchargés sur ville-gennevilliers.fr

CONCERTATION

Jeudi 19 septembre, à 18h, à la bourse du travail, se tient une réunion publique préalable à la création de la nouvelle ZAC (zone d'aménagement concerté) des Agnettes. Elle sera suivie d'une présentation du projet proposé par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Pour plus d'informations sur les modalités de la ZAC : ville-gennevilliers.fr, rubrique « urbanisme ».

Dans le feu de l'**action**

En juin dernier, le capitaine Nicolas Vanloo a pris le commandement du centre de secours de Gennevilliers. Il succède au capitaine Gwennaël Pléver dont il a été l'adjoint pendant deux ans.

Entré dans le corps des sapeurs-pompiers en 2005, Nicolas Vanloo a gravi progressivement les échelons : caporal, caporal-chef, sergent, lieutenant.
Aujourd'hui capitaine, il prend la tête de la 27e compagnie. *« Nous travaillons dans un secteur assez atypique »*, souligne-t-il. *« Nous devons faire face à une augmentation de 5 % du nombre d'interventions par an car il y a de plus en plus d'habitants et de passages en ville. De plus, la présence du Port, avec ses nombreuses entreprises, et les immeubles de grande hauteur demandent une préparation particulière. »*
Dès son arrivée à la caserne de Gennevilliers, il y a deux ans, Nicolas Vanloo a été confronté à cette réalité avec l'incendie du centre de tri de l'entreprise Suez. *« C'était une intervention de grande ampleur qui a duré dix-huit heures. »*
Désormais, son rôle est aussi de veiller au bon déroulement de la carrière des deux cents hommes et femmes sous ses ordres. Accueillir les jeunes, orienter les anciens et accompagner les mutations font partie de son quotidien. Des tâches qu'il accomplit toujours avec le même objectif : œuvrer au bien commun.

ps://v.calameo.com/?buildid=7926-000107&html5=true&mode=normal&trackersource=calameo&bkcode... 24/09/20

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Le bilan

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Le bilan :

A titre liminaire, il convient de noter que l'ensemble des formalités de publicité, telles que prévues dans la délibération du conseil de territoire en date du 26 mars 2019, a été respecté.

- Une exposition s'est tenue en Mairie-15ème étage- de façon permanente de fin juin à fin octobre 2019
- Une réunion publique a été organisée avec les habitants le 19 septembre 2019 sous la présidence de Monsieur le Maire de Gennevilliers
- Un registre électronique ainsi que deux registres au format papier, l'un en Mairie de Gennevilliers, l'autre au siège de l'Etablissement public territorial ont été mis en place de fin juin à fin octobre 2019.
- Une information dans la presse locale a été donnée ponctuellement et une information continue pendant toute la durée de la concertation a été mise en œuvre sur les sites Internet de la ville de Gennevilliers et sur celui de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Force est de constater que malgré de multiples moyens mis en œuvre, le public ne s'est pas exprimé sur les registres au format papier ni sur le registre électronique dédié.

Aussi, le bilan résulte- t-il de la large participation du public à la réunion publique du 19 septembre 2019 :

Placée sous la présidence de Monsieur le Maire, cette réunion organisée dans le quartier des Agnettes a réuni environ 80 personnes.

Elle a permis à Monsieur le Maire de présenter l'objet de la concertation et de répondre aux questions des habitants sur le contenu du projet de requalification du quartier des Agnettes ainsi que sur son calendrier de mise en œuvre.

Citons les thématiques abordées :

-la localisation des nouveaux logements

-la localisation des démolitions et leur impact sur la préservation des espaces verts et d'une structure médicale

-la conservation des espaces verts et leur aménagement

-les échéances de réalisation des différentes opérations et leurs conditions de mises en œuvre

-l'engagement de relogements, notamment pour les locataires de la tour 9

-le programme de réhabilitation des tours

-la soutenabilité financière de la ville pour la réalisation du projet

-le cadre de vie, la sécurité et l'hygiène au quotidien sur le quartier

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20191216-2019-S09-036-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

La réaction du public face aux réponses précises apportées conduit à penser que le projet de requalification des Agnettes est pleinement partagé par les habitants.

Compte tenu de ce qui précède un bilan favorable de la concertation peut être dressé.